

Pays : Ouzbékistan

Groupe géopolitique de l’UIP : Groupe Eurasie

Parlement ouzbek (Oliy Majlis)

Domaine d’action : Les commissions parlementaires bicamérales sur les ODD peuvent, à travers le contrôle et l’engagement pangouvernemental, favoriser la mise en œuvre de réformes politiques ciblées et la tenue d’examens réguliers à l’appui des ODD.

Points marquants (messages) :

- L’alignement des lois nationales sur les ODD peut renforcer leur mise en œuvre et faire évoluer le système sociétal dans son ensemble.

Résumé

La Commission parlementaire bicamérale sur le suivi de la mise en œuvre des priorités nationales et des ODD (Commission des ODD) a été créée en février 2020. Celle-ci est présidée par le président du Sénat et se compose de sénateurs et de parlementaires de la Chambre législative de l’Oliy Majlis. La Commission des ODD est chargée d’intégrer les ODD dans les fonctions essentielles du parlement en s’employant à renforcer son rôle de suivi et de contrôle des politiques et des actions gouvernementales dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. Sa principale priorité est de veiller à la transparence de la mise en œuvre efficace des réformes sectorielles conformément aux engagements pris par le pays dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030).

La Commission des ODD échange régulièrement avec les autres commissions parlementaires afin de faciliter la coordination et l’alignement des diverses initiatives législatives et d’élaborer des programmes de réforme pour accélérer la mise en œuvre de ces cibles. Elle travaille également en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de renforcer ses capacités et son expertise pour pouvoir régulièrement mener des activités de contrôle et veiller à l’alignement de la législation sur les priorités nationales des ODD. La Commission des ODD s’emploie par ailleurs à renforcer les moyens parlementaires pour favoriser le débat public et l’inclusion, et à promouvoir la cohérence politique à travers des auditions et des débats d’experts avec des organismes nationaux clés, et des enquêtes. Il s’agit notamment d’agir en coordination avec le gouvernement en organisant chaque trimestre des auditions sur l’état d’avancement des principales réformes socioéconomiques et sanitaires, et d’élaborer des instruments de suivi parlementaire spécifiques.

La Commission des ODD coopère activement avec le Conseil de coordination des ODD, qui est présidé par le Premier Ministre et le Ministre de l’économie, afin de coordonner le travail des différents organismes publics, ministères et administrations, et de promouvoir une approche « pangouvernementale » et intersectorielle pour l’intégration des ODD dans les stratégies et les plans nationaux. La Commission des ODD examine chaque trimestre les rapports d’étape préparés par le gouvernement sur la mise en œuvre des ODD.

La Commission des ODD, qui a été créée au début de la pandémie de COVID-19, insiste également sur l'importance de mettre à profit les plans pour la mobilisation commune des ressources, la numérisation et l'évaluation des risques dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. Elle a en outre recommandé au gouvernement de réfléchir aux défis posés par la pandémie dans les processus de planification et d'évaluation du développement par le gouvernement afin de garantir des progrès durables vers la réalisation des cibles des ODD adaptés au contexte national.

Des événements spéciaux sont régulièrement organisés sur des aspects intersectoriels essentiels et des thèmes spécifiques visant à sensibiliser et recueillir des commentaires, des données et des informations supplémentaires, mais aussi à mobiliser et coordonner les efforts des différents intervenants. Ces événements comprennent une conférence multipartite sur le thème « Les nouveaux ODD nationaux de l'Ouzbékistan : étapes et perspectives » (New Uzbekistan's National SDGs: Milestones and Perspectives), la semaine des ODD sur le principe de « ne laisser personne de côté », des tables rondes consacrées aux ODD et à la pandémie de COVID-19, le « Forum international sur la coopération interparlementaire mondiale dans la mise en œuvre des ODD », entre autres.

Résultats et impact

Parmi les fonctions essentielles de la Commission des ODD figure l'harmonisation des lois et des actes législatifs avec les ODD. À cette fin, la Commission des ODD prend part à des réunions consultatives et d'experts avec d'autres commissions parlementaires thématiques et le Conseil de l'instance législative. Parallèlement, les membres de la Commission des ODD collaborent avec des représentants de la société civile, des universitaires, des experts techniques et d'autres personnes ayant des connaissances spécifiques pour partager des données et des informations, et connaître leurs impressions et préoccupations au sujet de l'application de ces lois et textes législatifs. La Commission des ODD soutient l'acquisition continue des compétences, les activités de sensibilisation et de formation des parlementaires et du personnel parlementaire pour assurer l'intégration progressive des ODD dans les cibles nationales correspondantes, et mieux préparer les parlementaires à prendre part à l'élaboration des plans de développement nationaux et sous-nationaux et leurs cadres d'obligation redditionnelle.

Lors de la préparation du premier examen national volontaire (ENV) en 2020, la Commission des ODD a activement participé au processus d'évaluation afin de cerner les principales difficultés et lacunes entravant tout progrès ultérieur dans la mise en œuvre des ODD en Ouzbékistan. Elle a évalué l'état d'avancement du pays dans la mise en œuvre des cibles des ODD adaptés au contexte national à travers : une étude des rapports d'étape provisoires établis par le Conseil interministériel de coordination sur les ODD ; une réunion avec diverses parties prenantes pour faire le point sur les fausses informations et examiner les données supplémentaires et non officielles ; une analyse du cadre législatif en termes d'environnement propice ; et en encourageant la participation accrue des citoyens aux niveaux régional et communautaire. Les conclusions de ce processus ont été formulées sous forme de recommandations au parlement dans son ensemble, et au gouvernement en vue d'améliorer les textes législatifs en vigueur, ainsi que les politiques et programmes socioéconomiques dans le pays.

Défis

L'élaboration et l'adaptation d'un indicateur national de suivi des ODD et d'un cadre d'obligation redditionnelle qui, d'une part, s'alignent sur le cadre mondial d'indicateurs et, de l'autre, reflètent des facteurs contextuels particuliers ainsi que la situation réelle du pays constituent une préoccupation

majeure pour les autorités gouvernementales et les parlementaires. La situation apparaît d'autant plus problématique s'agissant de l'élaboration méthodologique et de l'identification par des métadonnées des indicateurs nationaux de suivi des ODD en raison du manque de capacités, des problèmes techniques et des contraintes humaines et financières dans les ministères et organismes gouvernementaux concernés, et compte tenu des capacités limitées dont disposent les parlementaires pour aider le gouvernement à pallier le manque d'informations et à faire face à la complexité du processus d'adaptation des données.

Sources et liens

La Commission parlementaire bicamérale sur le suivi de la mise en œuvre des priorité nationales et des ODD (en russe) : <https://lex.uz/docs/4773639>

Contact

Mme Oral Ataniyazova, Sénat d'Ouzbékistan : nukusmed@mail.ru; atoral@yandex.ru

Commented [BS1]: The IPU does not use honorifics.